

**Remise du dossier d'inscription
Année scolaire 2022/2023**

Je soussigné(e),

responsable de l'enfant

certifie avoir remis ce jour le dossier d'inscription à une activité proposée par la Commune

composé des pièces suivantes :

Attestation et Fiche sanitaire de liaison (feuilles couleur)

Attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité mentionnant les responsabilités civile et individuelle
Si je ne l'ai pas encore reçu, je m'engage à la fournir dès réception (l'absence de ce document risque d'entraîner la désinscription de mon enfant).

Avis d'imposition de l'année précédente :

ne désire pas le fournir, les tarifs les plus élevés me seront donc appliqués,

je n'ai pas encore reçu mon dernier avis d'imposition, je m'engage à le fournir dès réception du centre des impôts et, dans le cas contraire, je suis avisé que le tarif le plus élevé me sera appliqué dès le 1er octobre prochain.

Fait à

Le

Signature :

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le	Assurance	Impôts	AGENT

Je désire inscrire mon enfant aux activités suivantes :

➡ **Accueil périscolaire :**

- * **Matin** : Maternelle et Château 7h30 - 8h30
Mairie : 07h30 - 08h15
- * **Midi** : Maternelle et Château 11h45 - 13h45
Mairie : 11h30 - 13h30
- * **Soir** : Maternelle et Château 16h30 - 18h30
Mairie : 16h15 - 18h30

Cocher les jours réguliers fixes de présence					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Midi					
Soir					

	OCCASIONNEL*
Matin	
Midi	
Soir	

* Pour une inscription occasionnelle, remplir le planning mensuel disponible en mairie ou sur le site, et le déposer en mairie ou par mail **au plus tard le 20 du mois précédent la venue de l'enfant** et dernier délai le mardi matin 10h de la semaine avant sa venue

➡ **Mercredis Loisirs** : de 9h00 à 17h00
avec possibilité d'accueil le matin de 7h30 à 9h00
et le soir de 17h00 à 18h30 sur inscription
(sauf jours fériés et vacances scolaires) []

➡ **Club Ados** : * vendredi de 20h à 22h
* samedi de 14h à 18h
(sauf jours fériés et vacances scolaires) []

➡ **Vacances scolaires** : de 9h00 à 17h00
Printemps, été, automne, hiver (sauf Noël et août)
avec possibilité d'accueil le matin de 7h30 à 9h00
et le soir de 17h00 à 18h30 sur inscription (si suffisamment d'inscrits) []

Pour chaque période de vacances, une inscription supplémentaire est obligatoire.
Les dates vous seront communiquées par l'intermédiaire des écoles, du site de la mairie et de la presse. **Ces dates sont à respecter impérativement et aucune inscription en dehors de celles-ci ne sera prise en compte**

Date :

Signature :